

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.452.008.2 DU 24 SEPTEMBRE 1993

Ensemble de mesurage routier EINF,
modèle FORMULE 3000
(PRECISION ORDINAIRE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Equipement Industriel Normand France (EINF),
Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.452.004.1 du 24 septembre 1993 (1).

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000, faisant l'objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par la possibilité d'être utilisée avec du supercarburant sans plomb.

Les inscriptions réglementaires et les conditions particulières de vérification demeurent inchangées.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie.

VALIDITE

La présente décision a une validité de un an à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, septembre 1993, page 1184.